

le dispositif ULIS lycée



- Loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits, des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- Décret n°2014-1485 du 11/12/2014 relatif à la scolarisation des élèves en situation de handicap.

CONTACT : Mme Boudou, coordonatrice, SEP Jean Monnet - 59 route d'Etrembières - 74107 Annemasse - Tél. 04 50 92 07 56
stephanie.boudou@ac-grenoble.fr

DÉFINITION

Unité localisée pour l'inclusion scolaire

- ♦ L'unité localisée pour l'inclusion scolaire est un **dispositif collectif de scolarisation en milieu ordinaire**, qui permet à des élèves **en situation de handicap** de poursuivre leur scolarisation au lycée général ou professionnel.
- ♦ Elle aide à une meilleure coordination des intervenants auprès du jeune
- ♦ L'ULIS s'inscrit dans le projet de formation et d'insertion de l'élève en situation de handicap.

1

POUR QUI ?

Elèves sortants de 3ème ULIS collège/ Segpa, avec une notification ULIS LYCÉE de la MDPH et sur décision de la CDAPH.

2

INCLUSION TOTALE

L'élève est inscrit et inclus dans **une classe de CAP** de référence et peut être accompagné d'un AESH.

3

SCOLARITÉ

- Une durée de formation CAP en **2 ou 3 ans**.
- Délivrance d'une **attestation de compétences professionnelles**.
- Aménagement eue l'emploi du temps **possible**

UNE COLLABORATION AVEC DIFFÉRENTS PARTENAIRES

ENSEIGNANT
RÉFÉRENT :
M. Ferrandez

PROFESSEUR
PRINCIPAL
de la classe de
référence

DISPOSITIF ULIS

- ▶ L'élève
- ▶ AESH M ou I :
 - M. Rollin
 - Mme Cattané
 - Mme Fradin
 - Mme Coudray
- ▶ Coordinatrice :
 - Mme BOUDOU

Personnel du Lycée
d'accueil :

- Proviseur
- Proviseur adjoint
- CPE
- Infirmière
- Médecin scolaire
- Psychologue E.N.
- Enseignants
- Assistante sociale

PARTENAIRES EXTERNES
à visée thérapeutique :

- SESSAD
- Professions libérales
- Etablissements spécialisés

CONTACTER SEP Jean Monnet :

59 route d'Etrembières
74107 Annemasse

Tél. 04 50 92 07 56

PARTENAIRES EXTERNES
à visée professionnelle :

- Les entreprises
- CAP EMPLOI

ORGANISATION DE L'INCLUSION & ACCOMPAGNEMENTS

1

Une rentrée accompagnée. Une période est consacrée à l'observation de l'inclusion dans la classe de référence. Repérage des points forts et difficultés.

2

La coordinatrice rencontre les différents partenaires externes et internes. Prévision d'une date pour ESS (réunion équipe de suivi de scolarité)

3

La coordinatrice procède à la mise en place de l'emploi du temps de l'élève et de ou des AESH en fonction des BESOINS. Cet emploi du temps peut évoluer.

4

Des aménagements pédagogiques sont mis en place en fonction du PPS. La coordinatrice prépare les stages avec le professeur principal. Accompagnement pendant la période de stage si besoin.